



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### Proposition de positionnement du Parc dans le projet de Contrat Transition Ecologique (CAPG/Etat) :

- Atouts :
  - ✓ enjeu pour le territoire de tirer partie du patrimoine comme levier de développement économique
  - ✓ Il est proposé au Parc de faire partie de la cellule « opérationnelle »
  - ✓ Etat et CAPG engagés dans la Charte du Parc
- Difficulté : processus qui ne laisse pas place aux cadres de concertations qui prévalent pour le Parc
- Propositions :
  - ✓ Afficher les actions du Parc qui vont dans le sens du CTE
  - ✓ Demander à ce que chaque action soit évaluée au regard de la Charte du Parc pour indiquer cohérence ou points de vigilance.

**>> Réunion de travail CDD/CSQ/élus qui le souhaitent à prévoir en février 2019 pour proposer ces analyses**